

L'an mil huit cent trente, le huit Décembre, nous Maire de la Commune de  
Combars, Canton de La Palatte, arrondissement d'Angoulême, Département de La  
Charente, Soussigné,

ayant convoqué notre Conseil municipal et les dix plus hauts colisés de la dite Commune  
en vertu de la lettre de Monsieur le Préfet de ce Département en date du vingt trois  
novembre dernier après qu'ils ont à délibéré sur le moyen de procurer un règlement  
à Monsieur le Département qui va venir dans la présente Commune.

organisation de la Garde nationale de Combars.  
L'an mil huit cent trente, le vingt six, Septembre, à dix heures du matin,  
Pardevant nous Maire de la Commune de Combars, Canton de La Palatte, arrondissement  
d'Angoulême, Département de La Charente, Soussigné.

Il a été procédé à la réorganisation et nomination de la garde nationale de Combars,  
de la manière suivante.

1.° Capitaine, Pierre Chovier, Lieutenant, Dorais Lacrange, 3.° f. Fichetant Jean monpion.  
Sergeant, 1.° Auguste Lacaud, 2.° Pierre Mauge, 3.° Alexandre Amillien Lacaud,  
4.° Jean Labonne,

Caporaux, 1.° Pierre Che, 2.° Jean Dutemphe, 3.° f. Steiner, 4.° Pierre Gaillard,  
5.° Thomas Labonne, 6.° Jean Coulombier, 7.° Jean Labaud, 8.° Jean Navaut,  
lesquels officiers et sous officiers après nomination faite ont signé avec nous  
à Combars, Les jours mois et an susdit.

Antoine J. Mouton, Emillion Lacaud, Boulland  
Maire.